

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Présent-e-s :	M. Martin BARCELLINI, Président
	Mme Aline JOLIAT SAULNIER, Vice-Présidente
	Mme Nicole ROEHRICH, Secrétaire
	Mme Anne-Muriel BROUET
	M. Christian CHATELANAT
	M. Paul EUGSTER
	M. Xavier FRANCEY
	Mme Fabienne HUTIN
	M. Loïc JACOT-DESCOMBES
	Mme Odile JAEGLE BONVIN
	Mme Sylvie JAY
	M. Gustavo KUHN
	M. Christian MARTI
	M. Pierre-Alain MOTTIER
	Mme Caroline ORELL
	M. Téo RACORDON
	Mme Floriane SCHMIDT
	M. Vincent TOURNIER
Excusé-e-s :	Mme Joëlle ZILLIOX
Absent-e-s :	/
Conseil administratif :	M. Félicien MAZZOLA, Maire
	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
	M. Frédéric REVERCHON, Conseiller administratif
Verbaliste :	M. Mark SCHWASS
Assiste :	Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025
3. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du nouveau CM du 2 juin 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications des commissions
6. Communications du Conseil administratif
7. Local de vote : Nomination de la présidence, vice-présidence et suppléances du local de vote pour 2026
8. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2025-2030
9. P DM 1001 - Demande de crédit de CHF 1'210'000.- TTC destiné au réaménagement du cimetière et à son reverdissement
10. P DM 1002 - Proposition relative à la délégation de compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation
11. P DM 1003 - Proposition relative à la délégation de compétence au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques
12. P DM 1004 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
13. P DM 1005 - Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 175'200.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
14. P DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2026
15. DM 996 - Crédit de CHF 985'000.- destiné à l'arborisation et le réaménagement du chemin Carobot et de la rue Joseph-Berthet dans le quartier de Cressy
16. DM 995 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
17. R 229 - Résolution relative à la consultation pour la 4e mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030
18. Pétition pour un projet d'intérêt public sur la place du village
19. Questions
20. Propositions individuelles et divers

M. Barcellini, ci-après « **le Président** », ouvre la séance à 20h34. Mme Zilliox est excusée.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à approbation.

➤ Par 18 voix pour, soit à l'unanimité des personnes présentes, l'ordre du jour est accepté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025

Le **Président** rappelle que seules les personnes présentes lors de cette dernière séance du CM de la législature précédente peuvent voter.

Mme von Gunten-Dal Busco indique qu'en page 9, dans son intervention sur la Fondation du logement « il s'agit de limiter la durée du mandat », le verbe « limiter » devrait être remplacé par « modifier ».

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal du 13 mai 2025 est approuvé par 10 voix pour et 8 abstentions.

3. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du nouveau CM du 2 juin 2025

Pas de modifications.

Le procès-verbal de la séance d'installation du nouveau CM du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des 18 votants.

4. Communications du Bureau

Sortie du CM

Le **Président** tient à remercier les membres qui ont participé à la sortie du 30 août, ainsi que l'administration qui a beaucoup aidé à l'organisation. La visite portait principalement sur la station de pompage de GeniLac au Vengeron, en lien avec le thème récurrent des réseaux structurants. En outre, le directeur du Hardin botanique a présenté différents herbiers de la collection.

Suppléances

Il est demandé aux différents groupes de réfléchir aux nouvelles possibilités de la loi. Le texte de cette dernière a circulé et il est maintenant temps de voir si une modification se prête. Le sujet avait déjà été abordé il y a 4 ans et avait convaincu sur le fond, même si la forme était quelque peu surprenante.

Visites de Noël aux seniors

Le **Président** rappelle que le CM effectue traditionnellement une tournée auprès des seniors de plus de 85 ans. Le délai d'inscription relativement bref court jusqu'au 10 octobre et le **Président** invite les membres du CM à participer à cette sympathique action rassembleuse.

5. Communications des commissions

Le Président indique que ce point sera suivi des communications du CA, et contrairement à la législature précédente, les diverses fondations communales y seront abordées plutôt que dans les communications des commissions.

▶ Commission espaces publics, nature, énergie et durabilité (CENED)

Mme Brouet rapporte que la commission s'est réunie le 26 août. La séance ne comportait pas de délibération à l'ordre du jour. Une présentation a été donnée sur les projets et démarches en cours à la commune.

▶ Commission infrastructures et travaux (CIT)

M. Tournier indique que la commission s'est aussi réunie le 26 août, avec une présentation par l'administration des projets à venir. Après une législature faite d'expertises, d'études et d'évaluations en tous genres, il semblerait que le passage à l'action et la réalisation arrive. Les différents projets ont donc été présentés, notamment sur les bâtiments et infrastructures de la commune et la réduction de leur impact environnemental. Deux objets feront l'objet de discussions ce soir, un revenant de la commission et l'autre étant probablement destiné à y être renvoyé. La DM 996 a également été traitée et fera l'objet d'un commentaire tiré du rapport de M. Tournier au point 15.

▶ Commission sports, art et culture (CSAC)

M. Jacot-Descombes rapporte que la commission s'est réunie le 2 septembre. Le procès-verbal de la séance de la commission précédente a été approuvé. M. Mazzola a donné une présentation sur les priorités politiques dans les domaines de la commission. Mme Giario a également donné une présentation sur les projets et tâches en cours dans le domaine du sport, et Mme Flubacher sur la programmation culturelle et les événements à venir. Il a notamment été question de la communication des événements et des saisons. D'autres points seront rapportés aux prochaines séances du CM.

▶ Commission sociale et sécurité (CSS)

Mme Schmidt indique que la dernière séance s'est tenue le 2 septembre également. La commission s'est penchée sur les priorités de la législature, présentées par M. Mazzola, et notamment sur la thématique sécurité qui a été intégrée à la commission. Le travail des TSHM sera associé en renforcement de la sécurité de proximité. Dans le même registre, la sergente-major Ritter a présenté les missions du service de la sécurité, sur la base du contrat de collaboration avec Bernex, dont 2 agents sur les 9 qu'il compte sont détachés à Confignon. Il est prévu qu'un changement de collaboration s'opère, afin de passer en police intercommunale. Un projet en cours disponible sur cmnet prévoit aussi l'arrivée d'flotiers. Le pôle social a également été présenté à la commission majoritairement renouvelée. Puis, le traitement des naturalisations qui seront débattues aujourd'hui a aussi été abordé. Finalement, **Mme Schmidt** se joint à l'invitation du Président aux visites de Noël des seniors.

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

Mme Joliat rapporte que la commission s'est réunie le 9 septembre et a traité de la résolution R229 qui sera abordée au point 17. Une présentation a été donnée sur la rue scolaire des Hutins, dont la mise à l'essai est planifiée de l'automne 2025 à la fin de l'année scolaire 2026, dans le but de préparer une sécurisation à long terme du chemin des Hutins.

▶ Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN)

M. Francey indique que la CAFEN s'est réunie le 9 septembre et a traité deux délibérations qui feront l'objet de rapports aux points 15 et 16, à savoir la DM 995 concernant l'approbation de plusieurs crédits d'engagement complémentaires et la délibération 996 pour le crédit de CHF 985'000.- pour l'arborisation et le réaménagement du chemin Carabot et de la rue Joseph-Berthet.

6. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Mazzola, Maire

Billets de matchs

La Commune offre à nouveau des billets gratuits pour les matchs à domicile du Genève Servette Hockey Club et du Servette FC, et propose une nouveauté pour rebondir sur le succès de l'Eufoot : les matchs du Servette FC Chênois féminin. Les conditions sont disponibles sur le site internet.

Run'Aire

Confignon s'est associée à Plan-les-Ouates et Lancy pour l'organisation de la course Run'Aire, qui aura lieu dimanche 26 octobre, avec un tarif préférentiel pour les habitantes et habitants de Confignon.

Programmes de la forme

Les séances hebdomadaires en plein air du samedi matin ont débuté en septembre. « Je bouge pour ma forme » est un programme d'activité physique douce et accessible, proposant des exercices de coordination, d'équilibre et de renforcement musculaire, alors que « je marche pour ma forme » vise une amélioration de l'endurance pour les personnes à mobilité réduite, dans une perspective de remise en mouvement plus qu'un programme de sport intensif.

Mercredis aérés

La nouvelle prestation proposée à la population en partenariat avec la commune de Bernex a démarré à la rentrée, avec une prise en charge à la journée ou à la demi-journée des enfants en âge d'école primaire. 11 places sur 16 ont déjà trouvé preneur.

Séisme en Afghanistan

Un don a été versé à la Croix-Rouge Suisse, de CHF 1.- par habitant comme il est coutume à Confignon, soit environ CHF 4'600.-.

Cap Emploi

Le dispositif a été remis au concours et a été attribué cet été à la fondation de droit privé IPT, qui reprendra le mandat de l'OSEO à partir de janvier 2026. Le dispositif permet à des jeunes des 15 à 25 ans d'être accompagnés dans leur recherche d'emploi/réinsertion professionnelle.

CRI 201

Les pompiers sont intervenus dimanche 28 septembre pour un incendie dans les jardins familiaux d'Aire-la-Ville. L'incendie a été rapidement maîtrisé et les dégâts sont uniquement matériels.

En outre, une solution architecturale d'aménagement a été trouvée par le menuisier communal de Bernex pour pouvoir isoler l'espace camions et le matériel de la caserne de l'espace de détente. Un règlement d'utilisation et d'accès est en cours d'élaboration.

Fondation du logement – arcade de la place du village

L'appel à projets publié en mai pour l'arcade de la place du village a été attribué à l'unanimité en juillet à un projet du pôle social, sur lequel le CM reviendra ce soir. Une permanence de consultation publique est prévue le 21 octobre. Ensuite, l'idée est que le projet se construise pour et par les habitants, pour une entrée en fonction pleine et complète au début 2026.

Fondation du logement – feuille de route

Le CA a décidé de se doter d'une feuille de route sur les enjeux de la fondation pour la législature 2025-2030. Elle est encore à l'état embryonnaire et sera communiquée ultérieurement.

Communications de M. Reverchon, Conseiller administratif

Mobilité

M. Reverchon rappelle que la mise à l'essai de la rue scolaire des Hutins commence le 27 octobre. L'idée est de sécuriser le chemin scolaire en réduisant le trafic motorisé aux heures de départ et d'arrivée des

élèves, tout en améliorant la cohabitation entre les différents usagers. Une séance d'information publique est prévue le lundi 6 octobre à 19h00 à l'aula de l'école de Confignon.

PLQ d'ensemble des Cherpines

L'accueil des signatures pour le référendum a abouti. La votation populaire est envisagée au 1^{er} semestre 2026. Un plan de communication est en cours d'élaboration, l'objectif étant de fournir factuellement toutes les informations utiles sur ce grand projet. Il est à noter que le site internet est doté d'un accès direct à la page dédiée au PLQ.

École primaire des Cherpines

En accord avec le Canton et sur la base des prévisions scolaires, le dimensionnement de la future école des Cherpines a été réactualisé. Une école de 32 classes et un pavillon additionnel de 12 classes sont prévus. Le Canton a été sollicité pour un financement extraordinaire de cet objet.

PLQ du Vuillonnex

Une nouvelle équipe de mandataires travaille sur ce projet de quartier depuis début 2025. La Commune a mis à disposition des ressources humaines, et le Canton finance l'ensemble des études.

Les objectifs de la Commune sont que le nouveau projet prenne mieux en compte la question des gabarits, de la morphologie des bâtiments et du maintien de la végétation. Une fois le projet plus avancé, c'est-à-dire au rendu de l'étude fin 2025, des présentations seront faites en commissions et plus tard en séances publiques (second semestre 2026).

Plan directeur communal

La consultation publique sera ouverte du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2025. Deux permanences seront tenues par Mme Fontaine, le mercredi 8 octobre de 18h00 à 19h30 au réfectoire de l'école de Cressy, et le 21 octobre à 19h30 à l'arcade de la place du village.

Plan directeur cantonal 2050

Le processus d'élaboration de cet instrument a débuté, une séance plénière pour les communes s'est déroulée le 3 septembre et une consultation participative des communes est prévue dès l'automne 2025.

Ressources humaines

M. Hugo Badan a été engagé en CDD d'une année en tant qu'urbaniste, et Mme Laurence Dufour a été engagée en tant qu'auxiliaire de communication.

ZDIA - Bâtiment COOFIFI dans l'Ecoparc des Cherpines

La première pierre a été posée le 26 août lors de l'inauguration de l'Ecoparc, en présence du Conseil d'État et du Conseil administratif de Confignon. Les travaux ont débuté et l'ouverture des locaux est prévue en 2027. Le site internet de la FTI donne toutes les informations sur ce projet innovant pour Genève. Une page est désormais dédiée à la ZI sur le site internet communal. Y figure aussi le flyer de promotion de la zone industrielle destiné à encourager les entreprises à s'y installer.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative

COPIL de l'Aire

Un nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage pour la gouvernance du Vallon de l'Aire a été sélectionné au terme de la procédure d'appel d'offres. Cette adjudication permettra de pouvoir accélérer la mise en œuvre des mesures préconisées dans l'image directrice.

Action mobilité

Une nouvelle action exceptionnelle pour 2025 a été lancée début septembre pour encourager à la mobilité douce et au réemploi : la Commune subventionne CHF 100.- par habitant pour l'achat d'un vélo de deuxième main OU une réparation/service d'entretien de vélo. Un autre volet de l'offre est constitué de codes qui permettent l'utilisation des vélos de DonkeyRepublik pour une durée de 30 minutes.

Voie Verte

La demande d'autorisation de construire a été déposée en mai 2025 pour le secteur 1 qui concerne Confignon. L'autorisation de construire devrait être délivrée fin 2025 et les travaux devraient démarrer début 2027. Le vote du crédit de réalisation sera introduit au CM au printemps 2026.

DM 948 rénovation des éclairages intérieurs des bâtiments

Des pannes de la plupart des luminaires dans le bâtiment E de l'école de Confignon (extension récente) sont survenues. Il n'est malheureusement plus possible de remplacer les tubes en néons par des nouveaux tubes, ceux-ci n'étant plus disponibles dans le commerce. Dès lors l'entier des luminaires doit être changé et remplacé par du LED pour un montant de CHF 57'000.-. Cet imprévu engendrera un dépassement du crédit de remplacement des luminaires voté inférieur à 10% du montant de la délibération. Par ailleurs, CHF 90'000.- de subvention ont été reçus de la part du fonds CIME énergie pour les collectivités.

Autres délibérations – travaux terminés

Au printemps, trois délibérations ont été votées pour des travaux de réfection de canalisations de chauffage à la salle communale, l'installation d'une pompe à chaleur à la Mairie et la réfection partielle de l'étanchéité et des drains à l'école de Confignon. Les chantiers sont terminés, les plannings et enveloppes budgétaires ont été respectés.

Centre intercommunal de voirie CIV

Le Conseil du CIV s'est réuni le 22 septembre et a accepté le budget 2026 de CHF 422'030.-, avec une participation de 10,93% pour Confignon, soit CHF 41'641,60.-. Le budget prévoit une augmentation totale d'environ CHF 40'000.- par rapport à 2025, due principalement à la volonté de faire appel à un mandataire externe pour la gestion administrative du centre, assurée par Bernex sans contreprestation jusqu'alors.

7. Local de vote : nomination de la présidence, vice-présidence et suppléances pour 2026

Le Président rappelle qu'un tournoi s'effectue chaque année. En 2026, la présidence revient à Voix de Gauche et la vice-présidence à Agir Ensemble. M. Christian Chatelanat est proposé par Mme Joliat au nom de Voix de Gauche comme président, avec Mme Danièle Mazzola en suppléance.

➤ Par 17 voix pour et 1 abstention, M. Chatelanat est nommé président du local de vote et Mme Mazzola suppléante.

Pour la vice-présidence et sa suppléance, Mme Sylvie Jay et M. Bertrand Jacot Des Combes sont respectivement proposés.

➤ Par 17 voix pour et 1 abstention, Mme Jay est nommée vice-présidente du local de vote et M. Jacot-Descombes suppléant.

8. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2025-2030

Le Président indique que le règlement prévoit que le président de la commission CSS soit également membre de la Fondation du logement. Une modification a été déposée pour retirer ce lien entre ces postes. La validation du Canton est en cours, mais ce dernier demande de respecter la réglementation pour l'instant. Ainsi, il est proposé d'avoir un membre de la Fondation en coprésidence temporaire avec Mme Schmidt. Pour ce faire, Mme Nicole Roehrich remplacerait M. Téo Racordon comme membre de la CSS le temps que le règlement soit approuvé, pour ensuite reprendre la présidence.

Le vote s'effectuera en deux temps, avec d'abord le remplacement proposé puis l'élection à la présidence.

Mme Schmidt s'enquiert de savoir si Mme Roehrich doit alors formellement siéger en lieu et place de M. Racordon, car il était plutôt prévu qu'il s'agirait d'une coprésidence non-active au sein de la commission. Le Président répond qu'il s'agit effectivement d'un remplacement formel et que si Mme Roehrich n'est

pas présente, elle peut se faire remplacer par un membre de son groupe, par exemple M. Racordon. Pour information, cette façon de procéder a été choisie par respect de l'esprit de ce qui avait été voté en juin.

Votes

- Par 17 voix pour et 1 abstention, Mme Roehrich remplace M. Racordon à la CSS.
- Par 17 voix pour et 1 abstention, Mme Roehrich est élue coprésidente de la CSS aux côtés de Mme Schmidt.

9. P DM 1001 - Demande de crédit de CHF 1'210'000.- TTC destiné au réaménagement du cimetière et à son reverdissement

Entrée en matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Présentation

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le projet du cimetière et de son reverdissement occupe la commune depuis de nombreuses années. Le premier volet concerne la nécessité de réaménager le cimetière pour offrir des places et des possibilités supplémentaires. En effet, il ne reste que 7 cases disponibles et il n'existe pas de jardin des souvenirs pour le moment. Les espaces pour le recueillement dans l'intimité sont absents, et il manque également du mobilier urbain comme des bancs. Le second volet est le reverdissement ; le projet prévoit de remplacer le gravier par de la verdure, pour le côté esthétique mais aussi pour contribuer à l'amélioration de l'environnement et réduire l'imperméabilisation des sols. Un plan de renouvellement du patrimoine arboré est également prévu, et des tests ont été effectués comme le montrent les photos de l'exposé des motifs. L'avant-projet présenté en commissions et récemment lors de la première séance de commission a été réalisé à l'interne par l'architecte-paysagiste communal. Un appel d'offres pour la suite a été lancé, l'idée étant de lancer les travaux dont la fin est prévue en 2027.

Propositions de traitement

M. Tournier donne lecture d'une intervention écrite :

Ceux que nous avons aimés et que nous avons perdus ne sont plus où ils étaient, mais ils sont partout où nous sommes. Et ils sont encore mieux s'ils sont là où nous sommes. C'est donc en paraphrasant Victor Hugo que Voix de Gauche encourage l'aménagement nouveau d'un beau lieu de vie pour nos morts.

Pour en parler en toute sérénité, Voix de Gauche propose de renvoyer cette DM en commission CIT.

M. Mottier donne également lecture d'une intervention :

Face à l'évolution des besoins de notre population, qui va beaucoup se développer ces prochaines années, la nécessité d'agrandir le nombre de colombariums et de caves/urnes est nécessaire. L'opportunité de revoir les aménagements et les espaces de plantation proposés est très intéressante et il convient d'étudier plus précisément ces propositions. Le travail effectué par les employés est de très bonne qualité et Demain Confignon propose de renvoyer en commissions CIT et CAFEN afin d'examiner les aspects techniques, financiers et stratégiques.

Votes

- Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de la DM 1001 en CIT est accepté.
- Par 14 voix pour et 4 abstentions, le renvoi de la DM 1001 en CAFEN est accepté.

10. P DM 1002 - Proposition relative à la délégation de compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation

Préambule

M. Mazzola indique que l'enjeu concerne la naturalisation des habitants de plus de 25 ans, ceux plus jeunes étant préavisés par le CA selon la loi. La Commune, et donc le CM, a le choix de pouvoir déléguer cette compétence au CA ou de conserver la manière de procéder de la législature précédente, soit un passage des dossiers en commission sociale suivi d'un préavis en huis clos du CM. Le constat est que ces préavis sont peu utiles dans la mesure où les éléments en possession du CM ne permettent pas vraiment de déterminer si une naturalisation est souhaitée ou non. Un autre élément est que le dossier est entièrement instruit en amont, rendant le travail du CM relativement inutile. La proposition est donc de déléguer la compétence au CA, qui s'engage à tenir informée la commission sociale des naturalisations et des enjeux liés. Cette délibération est révocable en tout temps, il est possible pour le CM de revenir en arrière s'il le souhaite. Un dernier élément évoqué est celui de l'accueil et de l'intérêt de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. **M. Mazzola** profite de l'occasion pour rappeler une initiative de la commission sociale d'il y a deux législatures, qui propose une raclette citoyenne aux personnes qui sont naturalisées ou qui deviennent majeures. Un des autres gestes de bienvenue est l'apéritif communal du début d'année.

Entrée en matière

L'entrée en matière est approuvée par tous les partis.

Propositions de traitement

Au nom d'Agir ensemble, **Mme Jay** propose un vote sur le siège.

Débat

Mme Schmidt souhaite ajouter quelques informations par rapport à son expérience de présidente de commission. **M. Mazzola** a déjà indiqué un sentiment d'inutilité, et la proposition ne vise pas à se débarrasser d'une tâche en la remettant au CA. **Mme Schmidt** argumente que l'expérience du CM et de la commission sociale lui ont fait questionner la démarche. Notamment, le fait de présenter des dossiers sans vraiment connaître les personnes et avec peu de contexte enlève du sens à la démarche. Au fond, il n'est que pris acte d'un suivi de l'OCPM sans vraiment avoir un mot à dire. Certes, il se peut que les commissaires et/ou membres du CM aient connaissance de faits reprochables aux personnes candidates par hasard, ce qui peut avoir une incidence sur les naturalisations mais, d'une manière générale, **Mme Schmidt** se déclare avoir été peu à l'aise avec ce rôle d'observation sans éléments concrets, raison pour laquelle elle soutient la proposition.

Mme Brouet aborde les considérants du projet, qui indiquent un préavis de la commission, et demande de quelle commission il est question. **M. Mazzola** répond qu'il s'agissait de la commission sociale, renommée maintenant commission sociale et sécurité, qui émettait le préavis favorable ou non, et le transmettait ensuite au CM. Après quelques échanges de clarification sur la question de **Mme Brouet**, **Mme von Gunten-Dal Busco** indique que s'agissant d'un projet de délibération, le choix est de le renvoyer en commission, par exemple en commission sociale. Au moment de la voter, il sera marqué « vu le préavis de la commission sociale du 18 octobre ». Si le choix est fait de voter la délibération sur le siège comme il semble être le cas en l'espèce, la ligne sera simplement retirée. À titre informatif, elle figure dans tous les projets de délibération. **Le Président** précise qu'une autre proposition que le vote sur le siège peut être demandée au cours du débat.

M. Marti a parfois l'impression que la commune a une fonction de « guichet automatique » par rapport aux naturalisations. Il nuance toutefois son propos par rapport à un dossier de la législature 2015-2020, pour lequel il n'aurait pas accordé la naturalisation car il était au courant d'une fraude, bien qu'il ne fût pas élu à cette époque. Il se peut donc que des faits pertinents soient connus des CM et la tâche en elle-même ne représente pas un travail colossal. Il tend donc à s'opposer à la proposition, arguant qu'il est bienvenu d'avoir un regard supplémentaire.

Mme Schmidt rebondit sur l'intervention en déclarant comprendre l'argument, mais elle avance que l'aspect aléatoire la gêne. Il existe un certain dysfonctionnement/déséquilibre dans cette approche. La démarche devrait être systématique et basée sur des critères objectivables. Sinon, le CA est bien assez compétent pour effectuer ce travail. **M. Mazzola** rappelle que le CA ne prend pas de décision, il préavise également la décision du Canton. Il faut qu'un nouvel élément soit apporté pour remettre le travail cantonal effectué. Quant au cas soulevé par M. Marti, il a été traité par le CM.

Vote



Législature 2025-2030

Délibération N° 1002

Séance du Conseil municipal du **30 septembre 2025**

PROPOSITION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA DÉLIVRANCE DES PRÉAVIS EN MATIÈRE DE NATURALISATION

Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention pour ceux-ci d'un préavis communal,

Vu l'article 30, alinéas 3, 4 et 5 de la loi sur le droit de cité genevois du 2 mars 2023, qui prévoit la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer sa compétence en matière d'octroi du préavis communal pour les étrangers de plus de 25 ans au Conseil administratif,

Conformément à l'article 30A, alinéa 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu que cette délégation est révocable en tout temps,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 13 oui, 3 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavis les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le Conseil administratif de tenir au courant la Commission sociale et sécurité du volume et du type de demandes traitées, ainsi que de faire un bilan de la mesure à mi-législature.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

- Par 13 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, la proposition DM 1002 relative à la délégation de compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation est acceptée.

11. P DM 1003 - Proposition relative à la délégation de compétence au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques

Préambule

M. Reverchon indique que cette proposition de délégation de compétence a déjà été proposée avec succès à la dernière législature. Elle est encadrée par la loi et permet un gain de temps pour le CM en ce qui concerne les sujets techniques qui ne présentent pas beaucoup d'importance politique. Il n'en coûte généralement rien à la commune, ou alors les crédits ont déjà été engagés/votés. D'ailleurs, si un objet venait à engendrer des coûts, il reviendrait forcément devant le CM. Le point A aborde les cas où la commune est bénéficiaire de cessions publiques, le point B aborde les échanges et aliénations de parcelles, et le point C traite des servitudes et autres droits en faveur de la commune. Pour toutes ces raisons, le CA invite le CM à accepter la délibération.

Entrée en matière

L'ensemble des partis admet l'entrée en matière.

Propositions de traitement

Mme Jay estime qu'aucune compétence majeure du CM n'est enlevée. Par ailleurs, il s'agit d'une demande limitée dans le temps, sur laquelle le CM pourrait revenir aisément. Ainsi, elle propose un vote sur le siège.

M. Francey demande si la proposition serait valable jusqu'au 31 juin ou jusqu'au 31 décembre 2030. **Mme von Gunten-Dal Busco** répond qu'il s'agirait du 31 décembre 2030, après vérification avec Mme Khaghani. Une délibération votée par plusieurs communes a été faite sur un modèle du SAFCO, qui demande que la date court au-delà de la période de la législature. La raison exacte de cette exigence demeure toutefois inconnue.

M. Jacot-Descombes relève que bien qu'il soit compréhensible que certains actes passent directement par le CA sans regard du CM, d'autres sont néanmoins critiques. Il semblerait sensé que le CM puisse les consulter sans forcément les déléguer. La question se pose de savoir si la délégation au CA peut être limitée ou questionnée, notamment avec l'arrivée des projets d'envergure. **Au Président** qui demande si **M. Jacot-Descombes** souhaite apporter un amendement, ce dernier indique qu'il consisterait à limiter la délégation à une période d'une durée à déterminer par le CM, afin qu'il puisse la rouvrir à l'arrivée des grands projets.

M. Mazzola confirme auprès de M. Jacot-Descombes qu'il pense aux grands projets d'aménagement, et avance que la liste des actes délégués concerne surtout des ajustements à la marge qui nécessitent un acte notarié. Le but est d'éviter de reconvoquer le CM pour ces actes qui ont souvent un délai court.

Si la compétence n'est pas déléguée au CA, **M. Mazzola** souligne que le Bureau devrait reconvoquer le CM pour une séance qui consisterait juste à signer un acte, alors qu'il fait partie de plans approuvés par le CM. Le CA ne pourrait pas acquérir un terrain par exemple. **M. Jacot-Descombes** retire sa demande d'amendement à la lumière de ces explications.

Vote



Législature 2025-2030

Délibération N° 1003

Séance du Conseil municipal du **30 septembre 2025**

PROPOSITION RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA PASSATION DE CERTAINS ACTES AUTHENTIQUES

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique.

Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 3 abstentions sur 18 CM présents

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) Les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
 - b) Les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) Les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) Les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) Les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2030.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 15 voix pour et 3 abstentions, la DM 1003 - proposition relative à la délégation de compétence au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques est acceptée.**

12. P DM 1004 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Préambule

M. Reverchon affiche une présentation des événements marquants du budget de fonctionnement 2026, qui comporte un total de charges CHF 18'421'215.- et un total de revenus de CHF 18'740'725.-, soit un excédent de revenus de CHF 319'510.-.

Dans les revenus fiscaux et la péréquation financière, la production fiscale des personnes physiques est en baisse due à des projets de loi déposés par le Canton et adoptés par votation populaire fin 2024. La diminution sera de l'ordre du million de francs à Confignon dès 2025. Le centime communal, qui est passé de 47 à 46 dans le cadre du budget 2024, entraîne une baisse d'impôts de CHF 260'000.-. Ce centime additionnel varie selon les années. Pour les productions fiscales des personnes physiques, le CA a décidé d'inscrire au budget 2026 un montant de revenus fiscaux supérieur aux estimations cantonales. En effet,

depuis 2023, la même méthode est appliquée de prendre l'écart moyen des 10 dernières années entre les prévisions de l'AFC et la production fiscale finale. M. Reverchon affiche un graphique qui montre les estimations en orange et la production effective en vert. L'écart moyen sur 10 ans est de 9,2%. Le montant supplémentaire par rapport à l'AFC est de CHF 960'000.-. La péréquation financière 2026 se monte à CHF 1'561'106.-, en forte hausse par rapport aux CHF 132'220.- reversés en 2025. Dans les principaux facteurs de calcul, la péréquation intercommunale est la dernière production des impôts connue, soit l'année 2024 pour la péréquation 2026. M. Reverchon affiche aussi un histogramme qui montre que la péréquation a pour défi de réagir rapidement aux diminutions de revenus fiscaux afin de lisser les baisses au mieux dans le temps. Le montant reversé à Confignon est en progression continue depuis 2019.

Concernant les charges en 2026, les amortissements et les charges financières sont stables, tout comme les charges d'exploitation. Les charges de personnel augmentent de CHF 352'447.- et celles de transfert de CHF 450'887.- La hausse du CM de CHF 22'550.- est en lien avec la délibération sur la hausse des indemnités du CA dont il sera question plus tard. La hausse du personnel communal s'élève à CHF 329'000.-, due aux augmentations salariales statutaires et aux ETP supplémentaires. Les charges de transfert en hausse comportent la subvention pour la petite enfance qui progresse de CHF 308'000.-, et la rubrique sport et loisir augmente de CHF 104'000.- pour les colonies de vacances, de CHF 20'000.- pour les manifestations et activités sportives et de CHF 20'000.- aussi pour la Fondation des Evaux.

Le plan des investissements prévoit CHF 4'913'738,07.-. L'autofinancement se monte à CHF 2'094'233.-, avec une insuffisance de financement de CHF 2'819'505.-.

Entrée matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Propositions de traitement

Mme Jay propose un renvoi à la CAFEN au nom d'Agir Ensemble. **Le Président** indique que cet objet est traditionnellement renvoyé dans toutes les commissions, ce qui est corrigé.

Débat

M. Kuhn admet qu'il est de coutume de renvoyer l'objet dans toutes les commissions pour bien étudier le budget, mais Voix de Gauche s'étonne qu'après deux baisses d'impôts, un excédent de près de CHF 320'000.- soit présenté. Le rôle d'une commune n'est pas de dégager du bénéfice, mais d'offrir des prestations à la population afin d'améliorer sa qualité de vie. Il est entendu qu'il s'agit du début de la législature et qu'un renouvellement important a pris place au sein du Conseil administratif. Il est normal de prendre du temps pour identifier les besoins et présenter des projets. Néanmoins, des projets sont attendus dans le cadre des budgets et des activités du CA.

M. Marti préconise un renvoi dans toutes les commissions, comme de coutume. Il remarque que certains postes augmentent d'année en année de manière assez importante. Le fait d'avoir un bonus offre une petite marge de manœuvre aux commissions au cas où la volonté serait d'augmenter des postes. **M. Kuhn** réplique qu'il ne s'agit pas de CHF 30'000.-, mais de CHF 320'000.-, ce qui ne représente pas une « petite » marge de manœuvre.

Mme Schmidt questionne le mode de calcul, qu'elle apprécierait être présenté en commission. Elle se déclare surprise des inquiétudes des cantons et des communes sur les restrictions budgétaires annoncées. Elle pense qu'effectuer un calcul qui ne tienne pas compte des prévisions de l'AFC présente le risque de ne pas se retrouver avec CHF 320'000.- d'excédent.

M. Racordon demande si le projet de loi du Conseil d'Etat qui consiste à faire supporter la péréquation intercantonale par les communes a été pris en compte. **M. Reverchon** répond par la négative, du moins pas pour le moment car le projet est en consultation auprès de l'ACG. Effectivement, la conséquence de ce projet de loi représenterait plusieurs centaines de milliers de francs supplémentaires à payer pour Confignon. Concernant le calcul utilisé, étant donné que les prévisions de l'AFC sont souvent inférieures aux recettes réelles, la moyenne de l'écart sur 10 ans est pris afin d'avoir un budget qui soit au plus proche de la réalité. Il se trouve qu'il est plus élevé cette année en raison de la péréquation. En outre, CHF

320'000.- d'excédent ont été inscrits, mais l'argent n'a pas encore été touché. Il s'agit d'argent « fictif » dans ce sens. De plus, il existe des contraintes géopolitiques qui pourraient changer la donne. La direction à prendre est donc en partie incertaine, mais l'administration essaie d'utiliser une méthode de calcul qui soit stable sur plusieurs années.

Vote

- **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 1004 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est renvoyée dans toutes les commissions.**

M. Reverchon apporte un complément en invitant les présidentes et présidents de commissions à envoyer leur rapport au plus tard avant le 31 octobre pour que la CAFEN puisse en tenir compte lors de sa séance du 3 novembre. Il en profite également pour remercier l'administration, notamment Mme Khaghani, pour l'élaboration du budget.

13. P DM 1005 - Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 175'200.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Préambule

M. Reverchon rappelle que la commune verse une contribution par rapport à ses engagements à l'ACG et au FIDU. Cette contribution est obligatoire, et n'est donc pas sujette à une marge de manœuvre. Habituellement, elle est votée sur le siège, bien que M. Reverchon se tienne à disposition pour d'éventuelles questions.

Entrée en matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Propositions de traitement

Mme Joliat donne lecture d'une intervention écrite :

Le Fonds intercommunal pour le développement urbain a pour objectif de soutenir financièrement les communes dans la réalisation d'infrastructures publiques rendues nécessaires par la création de nouveaux logements, par exemple des écoles primaires, des places de jeux ou encore des parcs.

Il faut souligner que l'effort financier demandé à certaines communes pour aménager et équiper de nouveaux quartiers peut être considérable, parfois même difficile à assumer, alors que d'autres communes moins concernées par ces développements n'ont pas à supporter ce type de charges.

Dans le cas de Confignon, les projets de développement en cours ont nécessité d'importants investissements dans les années à venir. Les montants qui lui seront reversés par ce fonds seront donc indispensables. La contribution étant obligatoire, notre commune ne peut y échapper. Toutefois, Voix de Gauche propose de renvoyer ce point en commission CAFEN afin d'examiner plus en détail le fonctionnement du Fonds et la méthode de calcul des contributions demandées.

Mme Jay propose un vote sur le siège comme suggéré par M. Reverchon.

Votes

- **Par 6 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, le CM refuse le renvoi de la DM 1005 en commission CAFEN.**

En l'absence de prise de parole, le Président soumet l'objet au vote sur le siège.

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 175'200.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le Plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du Canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 175'200.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

- Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 1005 - Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 175'200.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises est acceptée.

14. P DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1er janvier 2026

Préambule

M. Reverchon indique qu'une discussion s'est tenue lors de la dernière législature à propos d'une augmentation du pourcentage pour les CA, refusée pour diverses raisons par le CM. Il a été demandé au CA de revenir avec une nouvelle proposition intégrant une analyse comparative des autres communes. Nombre d'entre elles ont procédé à une révision à la hausse des CA. L'analyse a porté sur deux communes similaires à Confignon dans leur développement, notamment au niveau des prestations, Bernex et Satigny. Cette dernière est particulièrement proche de par sa population et ses enjeux urbanistiques, et le CA propose d'en retenir le modèle d'indemnisation. M. Reverchon affiche un tableau comparatif et indique que le CA propose d'ajuster les indemnités de chaque magistrat à CHF 6'800.- par mois, contre CHF 6'300.- actuellement, soit une augmentation de CHF 500.- par mois par CA. Au niveau du CM, il n'existe pas de grandes différences entre Satigny, Bernex et Confignon. Le CA propose donc de ne pas procéder à des modifications.

Entrée en matière

L'ensemble des groupes accepte l'entrée en matière.

Propositions de traitement

M. Marti propose un renvoi en CAFEN pour aborder le sujet plus en détail avec le CA.

M. Tournier rappelle que cette question a déjà fait l'objet de discussions à la fin de la législature précédente. Il revient maintenant sur la table, avec des explications raisonnées et raisonnables. Il paraît important d'en tenir compte dans cette législature à venir, qui va amener son lot d'initiatives à entreprendre et de choses à faire. De fait, Voix de Gauche estime que la valeur du CA se verra augmentée, et dans une logique de proportionnalité, l'augmentation de valeur doit aller avec une augmentation de rémunération. Il paraît donc pertinent d'accorder cette hausse modeste aujourd'hui sur le siège.

M. Francey déclare au nom d'Agir Ensemble qu'étant donné que l'augmentation est pour l'année prochaine, une petite discussion en CAFEN ne coûterait pas grand-chose.

Vote

- Par 12 voix pour et 6 abstentions, la DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2026 est renvoyée en CAFEN.

15. DM 996 - Crédit de CHF 985'000.- destiné à l'arborisation et le réaménagement du chemin Carabot et de la rue Joseph-Berthet dans le quartier de Cressy

Préambule

Le Président donne la parole à M. Francey pour la lecture de son rapport CAFEN, l'objet revenant de cette commission et de la CIT.

La DM 996 a été traitée lors de la séance de la CAFEN du 9 septembre 2025.

Les membres ont obtenu des informations complémentaires concernant la délibération 996 de la part de l'architecte paysagiste de la commune.

Les arbres avaient été plantés il y a une vingtaine d'années mais suite à un constat en 2024, 13 arbres sont morts et 18 sont en mauvais état.

Le but est d'améliorer les fosses de plantation et de remplacer les arbres par des espèces plus résilientes.

Il y aura également un réaménagement du stationnement ainsi qu'une gestion durable des eaux.

Dans le plan des investissements déposé en septembre 2024 auprès du Conseil municipal, il avait été prévu d'investir CHF 50'000.- en 2025 et CHF 450'000.- en 2026. Le projet a évolué à la hausse depuis suite à notamment la question de la désimperméabilisation des sols et le remplacement des revêtements.

Concernant le montant du projet, nous devons voter sur le montant de CHF 985'000.- mais la commune de Bernex va participer au financement à hauteur de CHF 295'460.- déjà voté lors de leur Conseil municipal du 20 mai 2025, donc le coût maximum devrait s'élever à CHF 689'500.- (hors subventions et/ou éventuels dépassements).

La Commune va essayer d'obtenir des subventions auprès la Confédération au travers d'Adapt+ qui est un nouveau programme d'encouragement pour l'adaptation aux changements climatiques et qui pourrait intervenir jusqu'à hauteur de 50% du coût total du projet mais pour lequel nous n'avons pas de recul, auprès du Fonds Intercommunal d'assainissement (FIA) avec lequel un accord de principe a été obtenu (montant à confirmer) ainsi qu'auprès de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) avec lequel un accord de principe a également été obtenu dans le cadre de la stratégie d'arborisation genevoise (montant à confirmer).

Des questions ont été soulevées concernant le montant exorbitant des honoraires de l'architecte-paysagiste. Le montant correspond aux normes SIA et un appel d'offres avec 3 architectes-paysagistes présélectionnés a été mis en place.

Un commissionnaire a posé la question concernant la réserve de dépassement des coûts de 10% mais le mandataire se serait engagé sur un dépassement maximum de 5%.

Au vu de la participation de Bernex et des possibles subventions fédérales et cantonales, le montant du crédit d'investissement devrait être, au final, largement inférieur au montant voté.

Finalement, concernant les coûts de fonctionnement, le montant maximum total sera de CHF 22'983,33 par année, correspondant à l'investissement de 689'500 amortis sur 30 ans.

La délibération a ensuite été passée au vote et a été préavisée favorablement à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de rapport de minorité.

M. Tournier donne lecture de son rapport de la commission CIT :

Le projet concerne le périmètre de la rue Joseph-Berthet / Carabot, dont l'appellation varie entre Bernex et Confignon et est mené conjointement avec la commune de Bernex.

Ce projet découle d'une étude d'arborisation conduite par Bernex et vise l'allée d'arbres plantée entre 2001 et 2004 lors de la construction du quartier de Cressy. Les fosses de plantation, trop étroites et mal dimensionnées, ainsi que des matériaux inadéquats, ont conduit à un dépérissement progressif : en 2024, sur 31 arbres, 13 sont morts et 18 en mauvais état. L'OCAN a validé leur abattage.

Tous les arbres seront abattus puis remplacés par des essences plus résilientes au changement climatique, avec agrandissement et, lorsque cela sera possible, regroupement des fosses, réaménagement du stationnement et gestion durable des eaux.

Les interventions prévues maintiennent le gabarit de la route, réorganisent le stationnement (suppression de certaines places voiture au profit d'emplacements dédiés aux deux-roues motorisés pour éviter le stationnement sur trottoir) et introduisent des revêtements perméables sur les places de stationnement afin de favoriser l'infiltration des eaux vers les fosses (pentes dirigées). À certains endroits, un revêtement perméable de type argile calcaire est envisagé. Le projet prévoit en outre le panachage des essences pour renforcer la résilience, un travail sur la composition des sols (sur le modèle de la place du village) et la réutilisation des terres existantes identifiées par sondages, afin de limiter les coûts.

Bien que la Commission se soit interrogée sur la pérennité relative des aménagements originels et aujourd'hui défectueux, ils n'ont pas 25 ans, la Commission a préavisé favorablement, et à l'unanimité, cette demande de crédit tout en suggérant d'utiliser les arbres abattus pour produire du copeau. La Commission a également pris note que les coûts globaux seront pris en charge à 70% par Confignon (689'500.- CHF) et 30% par Bernex (295'500.- CHF). A savoir que différentes sources de financement sont possibles : Adapt+, FIA (Fonds cantonal d'assainissement) et l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature).

La CIT, à l'unanimité de ses membres, a préavisé favorablement la DM 996.

Débat

M. Chatelanat rapporte qu'en tant qu'habitant de Cressy, il s'est rendu sur place et a discuté avec les riverains à propos de leur sentiment sur la rue et le déclin des arbres. La réarborisation est accueillie favorablement, tout comme les places de stationnements pour deux-roues.

M. Mottier avance qu'il n'y a pas vraiment de choix à faire, les arbres se meurent et la composition du sol ne permet pas leur épanouissement. Il poursuit en donnant lecture de son intervention écrite :

En plus du million de francs demandés pour ce crédit, 20 années de croissance ont été perdues, période durant laquelle la canopée aurait pu atteindre son apogée et offrir ombrage, fraîcheur et biodiversité.

On peut espérer que les mandataires sauront tirer les leçons du passé. Le choix de la pleine terre pourra enfin permettre aux arbres de s'épanouir plus rapidement. À ce stade, nous pouvons également faire le rapprochement avec la place du village, qui va aussi nécessiter la reprise des sols pour un montant à peu près similaire.

M. Racordon indique qu'il habite le premier immeuble qui s'est construit à côté de la rue Joseph-Berthet depuis sa naissance. Il est ainsi aussi âgé que ces arbres et les a vu pousser et mourir aujourd'hui. Si le crédit peut faire revivre cette rue qui est la sienne, il l'accueillerait avec plaisir et invite les membres du CM à voter en faveur de la délibération.

Vote



Législature 2025-2030

Délibération N° 996

Séance du Conseil municipal du **30 septembre 2025**

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 985'000.- TTC DESTINÉ A L'ARBORISATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CARABOT ET DE LA RUE JOSEPH-BERTHET DANS LE QUARTIER DE CRESSY

Vu le PLQ 28'680 du quartier de Cressy, adopté par le Conseil d'État le 11 octobre 1995 ;

Vu l'état sanitaire des arbres et l'accord de l'OCAN pour l'abattage des arbres existants sénescents ;

Vu les études et les analyses réalisées par le bureau ATNP « étude d'arborisation Boucle de Carabot / Cressy » en août 2022 ;

Vu les études de projet et les analyses pédologiques réalisées en 2024/2025 par le bureau de paysage ATELIER PLUM et le bureau pédologue ATELIER SOLS VIVANTS ;

Vu le peu d'espaces arborés dans le quartier de Cressy qui compte actuellement environ 1900 habitants (uniquement sur la commune de Confignon) ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'État le 21 septembre 2023 ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'État le 8 mai 2024 ;
Vu le Plan directeur communal et le Plan directeur des chemins pour piétons en cours d'adoption ;
Vu l'exposé des motifs de la commune de Bernex ainsi que leur projet de délibération municipale lié au même projet ;
Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération ;
Vu le préavis favorable de la commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 9 septembre 2025 ;
Vu le préavis favorable de la commission infrastructures et travaux (CIT) du 26 août 2025 ;
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 985'000.- TTC destiné à l'arborisation et le réaménagement du chemin de Carabot et de la rue Joseph-Berthet dans le quartier de Cressy.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 985'000.- TTC destiné à financer ces travaux, sous déduction de la participation de la commune de Bernex à hauteur de 30%, soit de CHF 295'500.-.
3. De comptabiliser la dépense nette de CHF 689'500.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 689'500.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 34.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2026.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 996 - Crédit de CHF 985'000.- destiné à l'arborisation et le réaménagement du chemin Carabot et de la rue Joseph-Berthet dans le quartier de Cressy est acceptée.**

16. DM 995 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Préambule

L'objet revenant de la CAFEN, **M. Francey** donne lecture de son rapport :

La DM 995 a été traitée lors de la séance de la CAFEN du 9 septembre 2025.

Les membres ont obtenu des informations complémentaires concernant la procédure suite à des dépassements inférieur à 10% du montant voté ainsi que sur les 3 crédits concernés par ces dépassements.

Le dépassement total est inférieur à CHF 52'000.

Concernant le dépassement lié à l'aménagement de la dépendance de la Maire de CHF 40'306.64, il est dû principalement à l'augmentation des coûts des matériaux suite à la crise sanitaire de 2020 ainsi que la guerre en Ukraine.

Un commissionnaire a soulevé le fait que le projet a été revu à la baisse sans informer les élus et que si le projet initial avait été maintenu, le dépassement aurait été bien supérieur à 10%.

Concernant le dépassement de CHF 7'451.75 pour le rehaussement des quais de bus, aucune remarque n'a été soulevée par les commissionnaires.

Par contre, concernant le dépassement CHF 4'000.- pour la rénovation de l'éclairage des terrains de foot A et B à Bernex, la commune de Bernex a pris l'initiative de profiter de la présence des SIG pour rénover l'éclairage des terrains C et D, qui a amené un dépassement total de presque CHF 25'000.- dont CHF 7'118.80 pour la commune de Confignon. Afin que Confignon ne dépasse pas le maximum de 10% autorisé sur le crédit initial, la commune de Bernex a décidé de ne facturer que CHF 4'000.- à la commune de Confignon.

La délibération a ensuite été passée au vote et la commission a préavisé favorablement à l'unanimité la DM 995.

Débat

Mme Joliat déclare que les informations fournies dans l'exposé des motifs, complétés par les explications apportées en commission CAFEN du 9 septembre sont claires et précises, et Voix de Gauche est donc en faveur de ce projet.

M. Marti revient sur l'annexe de la Mairie, votée quelque peu « en catimini » à la fin de la législature 2015-2020. Le projet a été largement revu depuis, et il existe beaucoup de regrets sur le sujet. La Commune n'a plus vraiment le choix et devra vraisemblablement voter ces éléments. Le regret principal est le manque de vision globale de l'ensemble des besoins de la commune, en incluant notamment les aulas des écoles. Le projet aurait pu être un peu plus simple dans l'annexe, et il aurait pu être judicieux de prévoir des zones de spectacle dans les aulas, notamment celle de l'école Jollien.

Vote



Législature 2025-2030

Délibération N° 995

Séance du Conseil municipal du **30 septembre 2025**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DE PLUSIEURS CREDITS D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu le crédit d'engagement de CHF 1'895'000.- voté par le Conseil municipal le 26 mai 2020 (DM870) et le montant de la dépense totale de CHF 1'935'306.64 au 31 décembre 2024, laissant apparaître un dépassement de CHF 40'306.64,

Vu le crédit d'engagement de CHF 85'000.- voté par le Conseil municipal le 14 février 2023 (DM944) et le montant de la dépense totale de CHF 92'451.75 au 31 décembre 2024, laissant apparaître un dépassement de CHF 7'451.75,

Vu le crédit d'engagement de CHF 41'000.- voté par le Conseil municipal le 7 novembre 2024 (DM961) et le montant de la dépense totale de CHF 45'000.- au 31 décembre 2024, laissant apparaître un dépassement de CHF 4'000.-,

Vu le préavis favorable de la commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 9 septembre 2025,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 51'758.39 pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 40'306.64 : pour l'aménagement de la dépendance de la Mairie
 - CHF 7'451.75 : pour le rehaussement des quais de bus
 - CHF 4'000.- : pour la rénovation de l'éclairage des terrains de foot A et B à Bernex
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 995 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir est acceptée.**

17. R 229 - Résolution relative à la consultation pour la 4e mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030

Préambule

M. Reverchon indique que la résolution a été directement présentée en CAM, étant donné que le délai pour que la Commune se prononce sur la quatrième mise à jour du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030 court jusqu'au 10 octobre. Ainsi, le temps manquait pour présenter la résolution au CM. Elle porte sur la mise à jour des fiches et des mesures sur le patrimoine et la gestion des déchets.

Mme Joliat donne lecture du rapport de la CAM et s'excuse auprès de Mme Fontaine, à qui elle a erronément donné le prénom de Delia et non Julia.

Le sujet a été envoyé en commission aménagement et mobilité sans avoir été vu préalablement par le Conseil municipal, car il est nécessaire de traiter le point rapidement pour cause du délai de réponse fixé au plus tard le 10 octobre 2025. Il a été traité en séance de commission du 9 septembre 2025.

L'adoption du Plan directeur cantonal Genève 2030 remonte à 2011. Plusieurs résolutions ont déjà été traitées et publiées pour une mise à jour du PDCant, une première fois en 2015, puis en 2017 et en 2021. Depuis, plusieurs ajustements mineurs ont été apportés, principalement pour des raisons légales ou graphiques, sans impact substantiel sur le contenu.

En 2025, à la demande de la Confédération, une quatrième mise à jour a été mise en consultation, impliquant à la fois les communes genevoises ainsi que certaines communes vaudoises et françaises limitrophes. La période de consultation s'étend du 10 juin au 10 octobre 2025, et l'approbation finale est prévue pour 2027.

Il s'agit là de la dernière résolution pour ce PDCant car les consultations pour le PDCant 2050 vont démarrer bientôt. Les éléments soumis à consultation portent uniquement sur deux sujets, le patrimoine et la gestion des déchets, qui se traduisent par la mise à jour de trois fiches de mesures et ses annexes.

La quatrième mise à jour du PDCant intègre les sites UNESCO dans le Plan directeur cantonal et actualise la fiche A15 sur le patrimoine. Elle révisé aussi en profondeur la fiche D03 qui traite désormais exclusivement des matériaux minéraux de construction et des décharges, et ajuste la fiche D06 sur les déchets urbains et d'entreprises. Les cartes annexes et la carte de synthèse du schéma directeur ont été mises à jour en conséquence. La présentation et l'explication ont été conduites par Mme Julia Fontaine, assistée de M. Olivier Morand.

Plusieurs services cantonaux, anticipant le lancement du PDCant de 2050, ont souhaité cette mise à jour, imposant ainsi aux communes d'adopter des résolutions. La commune de Confignon estime que cette mise à jour a un impact limité sur elle, néanmoins il est jugé essentiel qu'elle exprime une position officielle.

Compte tenu de la présentation complète et du peu d'impact sur la commune, les membres de la CAM ont voté à l'unanimité des 5 membres présents un préavis positif et recommande au Conseil municipal l'acceptation de cette résolution.

Débat

M. Jacot-Descombes remercie l'administration d'avoir noté les changements relatifs à la pénétrante de verdure.

Vote

En l'absence d'autre prise de parole, le **Président** soumet la résolution au vote.

 Commune de Confignon	Résolution	R229
---	-------------------	-------------

Date de dépôt : 9 septembre 2025

Date de traitement : 30 septembre 2025

Résolution relative à la consultation pour la 4^e mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030

Vu la lettre du département du territoire concernant la consultation des communes sur la 4^e mise à jour du plan directeur cantonal 2030,

Vu le Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013,

Vu le rapport d'examen du Plan directeur cantonal 2030 par l'office fédéral du développement territorial (ARE) daté du 13 avril 2015,

Vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 9 septembre 2025,

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 0 non et 1 abstention sur 18 CM présents

de préavis **favorablement** la 4^e mise à jour du plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes :

1. Veiller à ce que les mesures de protection du patrimoine bâti et naturel annoncées dans le mandat du Canton (fiche A15, page 164) soient mises en œuvre dans les projets de développement urbain.
2. Inscrire la notion d'économie circulaire et d'écologie industrielle (fiches D03 et D06).
3. Ajouter l'objectif « Intégrer les enjeux de la gestion des déchets issus de la planification de développement urbain et industriel, en particulier de l'impact des Grands Projets, dans des filières de gestion des déchets respectant les directives fédérales et cantonales » (fiche D03, p. 317).
4. Compléter la phrase « Pondérer les offres sur les marchés publics avec **en garantissant la prise en compte** des critères d'impacts environnementaux » au 9e paragraphe « Mesures de mise en œuvre » (fiche D03, page 318).
5. Compléter le mandat de la planification du Canton par la mise en œuvre une politique de limitation de la production de déchets à la source (fiche D06, page 329).
6. Coordonner les modifications de projets de planifications des axes forts de transports publics entre les services cantonaux et les communes.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 17 voix pour et 1 abstention, la résolution 229 relative à la consultation pour la 4e mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030 est acceptée.**

18. Pétition pour un projet d'intérêt public sur la place du village

Préambule

Le Président indique que la pétition a été présentée au mois de mars 2025, mais n'a pas encore été traitée. Ayant été lancée par Confignon ensemble, la parole est donnée à **Mme Orell**, qui précise que la pétition a été déposée par Voix de Gauche et Confignon ensemble. Elle a remporté un vif succès avec plus de 200 signatures. **Mme Orell** donne lecture de son intervention :

Depuis quelques années, la place du village s'est transformée avec l'agrandissement de la Coop, l'essor des terrasses et l'ouverture de la Caverne de Jouvence, renforçant son rôle de cœur de la vie communale.

Au vu d'une arcade laissée inutilisée pendant de long mois, nous avons estimé qu'il manquait aujourd'hui un espace non marchand, pensé pour l'intérêt collectif : un lieu qui favorise le lien social, la solidarité et la créativité, au-delà de la seule consommation. Un lieu dont l'objectif doit aussi être de créer de l'animation sur la place, de développer le lien entre habitant-es et d'offrir des services à la population à des prix abordables.

Pour Voix de Gauche, l'attribution de l'ancienne arcade de la relieuse à la Commune via son pôle social va donc dans le bon sens.

Nous nous réjouissons que la Fondation du logement ait choisi un projet certes à rentabilité limitée mais qui s'inscrit dans cette perspective et nous serons attentifs à ce qu'il se concrétise dans l'esprit de la pétition avec in fine un réel bénéfice pour la population de Confignon.

Le Président rappelle les options offertes au CM pour une pétition : le renvoi à une commission habilitée à traiter un sujet proche de la pétition ; le renvoi au CA l'invitant à répondre aux pétitionnaires ; l'ajournement ; le classement.

Propositions de traitement

Mme Orell propose au nom de Voix de Gauche de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

M. Francey se déclare surpris de la proposition puisqu'il a l'impression qu'un projet existe déjà. Il est aussi étonnant de proposer un renvoi au Conseil administratif, car la Fondation du logement a la compétence de décision.

M. Mottier est du même avis que M. Francey et propose de classer la pétition.

M. Kuhn explique que le but de renvoyer la pétition au CA est qu'il en prenne acte. Plus de 200 personnes l'ont signée, et il convient d'y répondre, même si la réponse ira probablement dans le sens évoqué par M. Francey, soit qu'un projet est en cours.

Vote

Par 8 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions, la pétition pour un projet d'intérêt public sur la place du village est renvoyée au Conseil administratif.

19. Questions écrites et orales

Le Président indique que quatre questions écrites lui ont été remises. La personne qui a posé la question a le choix de demander une réponse orale immédiate ou une réponse écrite subséquente.

Trame noire du Grand Genève, question de Mme Brouet

Durant plusieurs nuits au début du mois de septembre, la plaine de l'Aire a été polluée par des lasers à l'occasion des 270 ans de la manufacture horlogère Vacheron Constantin, à Plan-les-Ouates. Or, le Vallon de l'Aire est défini dans la Carte de la trame noire du Grand Genève, comme une zone de « nuit à conserver prioritairement », le long de la rivière, et de « nuit à conserver », à ses abords. Est-ce que la commune de Confignon était au courant de cet événement et a-t-elle fait part de réserves ?

Mme Brouet déclare qu'une réponse orale lui convient. **Mme von Gunten-Dal Busco** indique que la commune était au courant de la fête des 270 ans de Vacheron Constantin, mais pas des lasers, raison pour laquelle elle n'avait pas émis de réserves. Le CA partage toutefois les préoccupations évoquées. **Mme Brouet** s'enquiert de savoir si la Commune va réagir ou s'il s'agit d'une affaire close. **Mme von Gunten-Dal Busco** précise que Vacheron Constantin se situe sur le territoire de Plan-les-Ouates. A priori, Confignon ne réagira probablement pas, mais il est possible d'en discuter au CA.

Question de M. Barcellini et M. Jacot-Descombes

Quelle va être l'implication de la Commune et du Canton dans la campagne référendaire du PLQ Cherpines, en termes de qualité des informations, de leur factualité et des moyens employés ?

M. Jacot-Descombes indique qu'une réponse écrite est souhaitée.

Sécurité piétonne, question de M. Chatelanat

Dans le cadre de la DM 996 destinée à l'arborisation et au réaménagement du chemin Carabot et de la rue Joseph-Berthet, est-il prévu de faire un passage à piétons au croisement de la rue Joseph-Berthet et du chemin Carabot ?

Sécurité piétonne, deuxième question de M. Chatelanat

À Cressy, sur le chemin de la Dode au croisement avec le chemin de Cressy, il y a des travaux qui sont entrepris actuellement. Une villa est en cours de destruction pour permettre la création de trois autres sur la même parcelle. Est-il prévu pendant ce chantier de continuer le trottoir piéton qui manque à la hauteur de la parcelle en cours de réaménagement.

M. Chatelanat indique qu'il souhaite une réponse écrite pour ses deux questions.

Questions orales

M. Marti aimerait savoir quelles informations ont été données aux habitants du chemin des Hutins quant à la rénovation ou non de leur logement, et ce qui va être mis en place. **M. Mazzola** répond qu'un processus est en cours pour évaluer le coût et les options de rénovation. Il ne sait pas si cette information a été annoncée aux habitants, mais le CA a promis de revenir auprès d'eux avec les variantes et d'autres éléments en début 2026. L'intention est d'aller sur place et non simplement d'écrire un courrier.

M. Francey rappelle que lorsque le PLQ des Cherpines a été préavisé, M. Hodggers et ses équipes ont annoncé qu'un projet de loi pour subventionner la Commune à hauteur de 60 millions de francs allait être déposé immédiatement après le vote communal. Presque six mois sont passés et aucun projet de loi n'a été déposé pour l'instant. M. Francey souhaite savoir si la Commune a plus d'informations sur le sujet, surtout en prenant en compte que M. Hodggers part bientôt et qu'il ne paraît plus très actif au niveau du canton. **M. Reverchon** répond qu'il a vu M. Hodggers lundi, et confirme que le projet de loi est en route et que les choses se mettent en place.

M. Kuhn s'enquiert de la politique d'illumination de la place publique le soir. Certes, lors des mois d'été, le soleil se couche tard et il n'est pas nécessaire d'éclairer, mais ces dernières semaines, les gens mangent dans le noir sur une terrasse allouée par la Commune. La question se pose de savoir s'il est envisageable d'éclairer la place à certaines périodes. **Mme von Gunten-Dal Busco** n'a pas les horaires en tête, mais des installations lumineuses existent et fonctionnent sur la place. Parallèlement, Confignon a une politique de restriction de l'éclairage public à certaines heures. **Mme von Gunten-Dal Busco** admet toutefois que des dysfonctionnements ont été constatés. Elle se renseignera plus précisément et reviendra auprès de M. Kuhn.

20. Propositions individuelles et divers

M. Marti rapporte avoir été en contact avec des habitants du chemin de Sur-le-Beau ainsi que du personnel de Cerebral. Il existe de nouveau des problèmes importants de circulation pendulaire, notamment entre 17h00 et 18h00. M. Marti a aussi été témoin de gens qui « coupent » au carrefour des Six-Chemins pour ensuite remonter par le chemin des Étroubles. Considérant que Cerebral est actif dans la zone, avec souvent des chaises roulantes, il serait judicieux d'effectuer des contrôles pour la pacifier.

En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h29 et invite les personnes présentes à un apéritif.



Martin BARCELLINI

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire